

ADMINISTRATION :

16, Rue Jacques-Callot, 16

PARIS (6<sup>e</sup>)

Téléphone : Gobelins 11-60

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

# le Paria

TRIBUNE DES POPULATIONS DES COLONIES

報働勞

Abonnement, Un an : 3 francs

## LA QUESTION NOIRE

Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs un précieux article de notre ami, M. Louis MORPEAU, un des plus remarquables enfants de la race noire, auteur des Pages de Jeunesse et de Foi et de l'Anthologie haïtienne des Poètes contemporains (1904-1920), parus à Port-au-Prince.

Elle soulève d'abord le problème de l'égalité des races. La Révolution française l'avait affirmée et, en 1793, le conventionnel Southonax, commissaire de la Première République à Saint-Domingue, la future Haïti, accordait la liberté à tous les esclaves que courbait encore la matraque du commandeur.

En 1848, sur la proposition de Victor Schoelcher, le Gouvernement provisoire abolissait le servage dans toutes les colonies françaises.

Sous le Second Empire, vers 1854, je crois, le comte de Gobineau crut juste, utile et sage de se livrer, à nouveau, à une hiérarchisation des races humaines. (Il n'y a pourtant plus de races pures, songez-y !) Et quelques années après, l'aristocratie d'Ernest Renan édictera que « les noirs ne sont destinés qu'à exécuter les grandes choses conçues par les blancs ».

Dans certains milieux savants, la craniométrie était très en honneur, et « l'indice céphalique » à l'ordre du jour. Les dolichocéphales, à cause de leur crâne long, étaient jugés les hommes supérieurs ; les brachycéphales, en raison de leur crâne rond, de leur crâne court, les hommes inférieurs. Tout cela s'élevait plus ou moins sur le transformisme de Lamarck, l'évolutionnisme de Darwin qui a posé deux principes essentiels, la sélection naturelle et l'hérédité des qualités et des défauts acquis.

D'après Darwin, l'homme descend du singe, et les nègres seraient le chaînon qui relie le singe à l'homme. Les récents travaux de la science ne permettent plus des affirmations aussi tranchantes, et, comme la craniométrie, la céphalométrie ayant fait faillite, la question de couleur entra en ligne de compte. Or, vous savez que le climat influe beaucoup sur la coloration des hommes. Et puis-que nous ne devons pas confondre quantité et qualité, nous nous remettrons en mémoire avec l'historien allemand Virchow, que « sous le microscope, il n'y a ni noir, ni blanc, ni jaune, tout est brun ». Mais il y a les lois psychologiques, pour parler au moins une fois comme le docteur Gustave Le Bon. Que M. le docteur Le Bon, se basant sur le tempérament et le caractère irréductibles des peuples, ait divisé les races en quatre groupes qui seraient le groupe des races primitives, celui des races inférieures, le groupe des races moyennes et enfin celui des races supérieures, il n'a fait qu'user d'un droit, celui d'émettre sa pensée. Mais, me souvenant d'un mot de M. Paul Deschanel que « les peuples s'ignorent plus que s'ils habitaient des planètes différentes » et me remémorant les conclusions de Jean Finot — cette haute valeur philosophique et littéraire —, sur « le mensonge aryen » et « le préjugé des races », je persisterai à croire que M. le docteur Gustave Le Bon n'a été qu'injuste, mais très injuste envers les deux cent millions de nègres et descendants de nègres qui peinent, travaillent et se perfectionnent dans le monde.

L'un des deux hommes qui ont exercé la plus grande influence sur la génération de 1880, je veux dire Hippolyte Taine — l'autre se nomme Ernest Renan — a émis un jour cette forte considération que « les objections théologiques ou sentimentales n'ont pas de prise sur un fait ». Entendez l'enseignement d'Herbert Spencer : « Si l'homme descend de l'animalité inférieure, il ne forme plus dans l'univers une espèce à part, il ne vaut que par la réussite héréditaire qui lui a donné, avec des organes mieux différenciés, un cerveau capable d'unifier plus fortement toutes ses fonctions. Riche de toutes expériences accumulées à travers les siècles par les plus lointains ancêtres, depuis la première monnaie ou la première amibe, ce cerveau ne peut anticiper l'expérience future que grâce à l'expérience passée. Quand il semble prophétiser, il relit. Et pour ne pas se tromper, il doit toujours se maintenir au ras de l'expérience, observer les faits, se soumettre à eux. » Voilà le langage de la raison.

Eh bien ! à propos des noirs, maintenant-nous « au ras de l'expérience », observons les faits, et surtout obéissons-leur.

« Songez, disait l'année dernière M. Paul Reboux, qu'en 1860, il était interdit aux Etats-Unis, sous peine de fouet, d'enseigner les nègres, de leur apprendre à lire, à écrire, à compter. Or, à présent, la seule ville de Philadelphie compte plus de cent médecins et dentistes, trente avocats, onze notaires, trois cents comptables-sténographes qui, tous, sont gens de couleur et travaillent comme des blancs. Dans cette ville, une banque nègre fait pour plus de cinq millions de dollars d'affaires par année. Les nègres de Philadelphie possèdent onze hôpitaux, quatorze édifices publics, et pour plus de dix millions de dollars de propriétés foncières, et il existe actuellement trente-huit universités nègres aux Etats-Unis. »

Quelques détails supplémentaires. A la Howard University, en 40 ans, ont pris leurs grades, plus de 2.000 étudiants noirs, dont 200 pasteurs, 700 médecins, 200 avocats, etc. A la Fisk University, une seule année a vu délivrer 400 diplômes à des médecins, des instituteurs, des pasteurs, des ingénieurs, etc.

Quant à la République d'Haïti, la belle petite « France Antillenne », indépendante le 1<sup>er</sup> janvier 1804, à la pointe de l'épée, pour se défendre elle présente les résultats de son effort : Une population de 2.500.000 âmes, plus que doublée en un siècle, et ne vivant que sur 28.250 kmq de territoire ; une importation se chiffant en 1919 à 20 millions de dollars ; une exportation comportant 90 millions de livres de café, 70 de campêche, 8 de coton, 9 de sucre, 6 de cacao, 4 de ricin, 6 de gaiac, 2 de miel, etc., etc.

Dans un autre ordre d'idées, elle présente 1.000 écoles primaires, professionnelles, secondaires et supérieures, fréquentées par 100.000 étudiants et écoliers. L'enseignement ne se donne qu'en français, notre langue officielle et littéraire. Enfin, elle s'enorgueillit à bon droit d'une pléiade de poètes et de prosateurs remarquables, d'avocats et de médecins compétents, d'ingénieurs et d'architectes habiles, de musiciens et de sculpteurs talentueux.

Et après on entendra des gens soutenir que sur toute la surface du globe, les noirs ne travaillent pas et ne sont pas dignes de considération.

Louis MORPEAU,  
Avocat,

Sous-Inspecteur des écoles  
de l'arrondissement de Port-au-Prince  
(Haïti, Grandes-Antilles)

## UN ÉDIFIANT JUGEMENT

M. Doumer qui a exercé, ainsi que chacun sait et les Annamites plus que personne, les fonctions de Gouverneur général en Indochine, a publié en 1905 un important ouvrage duquel, pour l'édification des Parias, nous extrayons les lignes qui suivent. Puissent-ils, en les relisant, les méditer et en tirer tout l'enseignement qu'elles comportent.

Le Gouvernement français qui fait figurer en ce moment même, à l'Exposition coloniale de Marseille, une reconstitution de l'art Khmer redonne à ce passage du livre de M. Doumer un renouveau d'actualité.

### LE PAYS DES KHMERS

Des différents pays qui constituent l'Indochine française, le Cambodge est la terre préférée des archéologues, des artistes, des curieux. C'est que la race Khmère a marqué sur elle sa forte empreinte, y a laissé des souvenirs nombreux et admirables de sa civilisation ; de son art abolis. Le peuple cambodgien, qui nous est apparu si pauvre, si faible, si veule, a eu des ancêtres, des prédécesseurs plutôt sur le territoire qu'il occupe, qui furent grands, à la taille de la puissante nature qui les entourait. Ce n'est pas en vain que le gigantesque fleuve, que l'eau épanchée en masses immenses, que la forêt dont les cimes altières se perdent dans le ciel, ont donné à l'homme, à travers les âges, des leçons de beauté et de grandeur. Un peuple s'est trouvé pour les comprendre et en profiter, pour édifier une œuvre en harmonie avec l'œuvre de la nature. Les Khmers furent les fils légitimes de la terre cambodgienne, dignes d'elle, forts et nobles comme elle, ayant dominé pendant les siècles où ils ont vécu, imposant aux siècles qui ont suivi et qui suivront, le respect pour leur mémoire, l'admiration pour leurs travaux. Les édifices que les Khmers ont construits et qui nous parlent d'eux disent ce que fut leur glorieux règne sur ce coin de la terre. Race forte, courageuse, artiste, le

peuple de l'antique Cambodge a atteint un degré de civilisation élevée, et, par bonheur pour lui, il ne paraît pas avoir connu les longues décadences. Un jour est venu où il s'est relâché dans son labeur, où il s'est cru trop complètement victorieux, où peut-être le culte de l'art lui a fait négliger le culte de la force, nécessaire à qui veut la sécurité et l'indépendance. Il a dû, lui aussi, écouter les rhéteurs, ces avant-coureurs de la chute des empires. Et son affaiblissement a commencé. Mais pour les nations plus encore que pour les hommes, la punition ne se fait pas attendre à qui perd le courage et la saine raison. Les peuples abâtardis sont condamnés et méritent leur sort. Les Khmers ont trouvé près d'eux des justiciers. L'invasion est venue qui a détruit, en un jour, dix siècles de civilisation et de gloire. De cet empire puissant, ordonné, dont le juste équilibre, la sage administration se lisent encore dans l'amas des pierres bouleversées, il n'est resté que des ruines !

La race a-t-elle survécu, a-t-elle assisté à sa déchéance ? Les Cambodgiens actuels, les Siamois, sont-ils ses enfants ? — Non pas. Les vainqueurs ne se sont pas contentés de la déposséder, ils l'ont écrasée, rayée de la liste des vivants. La preuve en est qu'aucune tradition, aucun souvenir de la langue khmère ne subsiste chez le Cambodgien. Nous les avons trouvés, spectateurs indifférents et ignorants devant les merveilles de l'architecture ancienne, incapables de rien comprendre des caractères gravés sur les pierres de ces ruines fameuses, aussi étrangers que nous aux hommes qui avaient vécu là, avant eux, d'une vie supérieure. Aucun peuple, sinon aucun individu, ne peut se vanter de descendre des Khmers. Il en est de ceci en Asie, comme des Grecs et des Romains en Europe. La mort a fauché les hommes en même temps que les nations. Pourtant, il est deux villages recués du Cambodge, perdus derrière le rempart inviolable de la grande forêt, qui renferment des habitants d'une race différente de la race cambodgienne, lesquels parlent la langue des vieux monuments, enlaidie, défigurée, mais parfaitement reconnaissable. Ce petit groupe d'hommes a-t-il pour ancêtres les grands Khmers ? Une foule de deux, trois peut-être, auraient échappé à la destruction accomplie il y a cinq ou six siècles, et, réfugiés dans des contrées sauvages, auraient survécu, se perpétuant dans la misère et l'abjection d'une constante frayeur. Ces misérables sont-ils les fils des fiers guerriers, des grands artistes du royaume disparu ? Cela est possible. Mais si cela est, quel châtimeur, quelle douleur pour leurs pères, qui les voient du haut du paradis bouddhique ! Comme ils aimeraient mieux que le massacre n'eût épargné aucun de leurs enfants, plutôt que d'avoir permis qu'il restât sur terre un tel souvenir d'eux-mêmes, une telle leçon aux peuples qui s'abandonnent !

L'affreuse chose, quand on y pense, quand on sait comprendre l'histoire de tous les temps et de toutes les régions de la terre, l'affreuse chose que la défaite pour une race qui fut une des éducatrices, un des guides de l'humanité aux prises avec les forces destructives de la nature. Quand tout en elle s'est affiné, ses sentiments, sa sensibilité surtout ; quand se sentant supérieure, par son intelligence développée, ses mœurs douces, son goût sûr, à ceux qui l'entourent et la menacent, elles est frappée, violente par eux, elle en souffre, comme les barbares ne savent pas souffrir, elle a toute l'amertume, la révolte et la haine des victimes d'une destinée injuste. Le tableau de l'effroyable tragédie se présente aux yeux comme un cauchemar. Ces hommes, qui fuient dans la défaite, voient leurs foyers détruits, les êtres chers et faibles confiés à leur force défaillante, parents, femmes, enfants, abandonnés à la merci du vainqueur, massacrés, torturés ou subissant un sort pire que la souffrance et que la mort même, réduits à être les esclaves, la chose d'un maître violent et sauvage. Quelle horreur et quelle honte dans l'âme du vaincu qui déserte la bataille ou la vie, qui se cache ou qui meurt ! Si dans ses yeux enténébrés quelque clarté luit tout à coup, il doit voir sa faute, son crime envers les siens, broyés par le cataclysme ; il doit se sentir coupable d'avoir cultivé seulement en lui les qualités de l'intelligence, les facultés aimables, négligeant les vertus viriles bien autrement nécessaires, le courage devant le dur labeur, le combat et la mort. Il s'est amolli, abandonné à la douceur de vivre sans fatigue et sans danger, il a délaissé l'austère devoir pour le plaisir ; sa fin était marquée ; elle est nécessaire et juste.

Tout grand peuple qui fut fort et vaillant, qui se montra capable de jouer un des premiers rôles et qui, un jour, s'abandonne par manque de courage ou de foi, qui se dérobe à sa destinée glorieuse, est indigne et incapable de vivre. La mort le guette, elle sera le fait de la décomposition intérieure, qu'une intervention brutale achèvera au nom de la salubrité humaine, à moins que l'invasion ne se soit produite au début et n'ait donné à la nation en décadence un trépas plus digne, sinon plus honorable. Ainsi a fini le peuple khmer.

Paul DOUMER.  
(Indochine française, 1905)

## Législation coloniale

Documents législatifs promulgués du 15 avril au 10 mai 1922, publiés par le « Journal officiel » de la République Française.

Algérie. — Décret du 12 avril portant extension à l'Algérie de la législation sur les sociétés coopératives de consommation. (Journal officiel, 28 avril.)

Algérie. — Décret du 20 avril réglementant les syndicats professionnels et associations coopératives des planteurs de tabac en Algérie. (Journal officiel, 5 mai.)

Tunisie. — Décret du 24 avril accordant l'admission en franchise ou des traitements de faveur à certains produits tunisiens à l'entrée en France. (Journal officiel, 30 avril.)

Nouvelle-Calédonie. — Décret du 28 avril prorogeant le délai pour la vérification des déclarations souscrites par les contribuables assujettis à la contribution des bénéfices de guerre. (Journal officiel, 4 mai.)

Nouvelle-Calédonie. — Décret du 4 mai 1922, prorogeant pour une nouvelle période de 5 ans le décret du 27 mai 1917 sur l'indigénat en Nouvelle-Calédonie. (Journal officiel, 9 mai 1922.)

Afrique Equatoriale. — Décret du 4 mai 1922, fixant le régime du travail. (Journal officiel, 9 mai.)

## UNION INTERCOLONIALE

La prochaine réunion mensuelle de l'Union intercoloniale aura lieu dans le local habituel, 16, rue Saint-Severin, le dimanche 23 juillet, à 15 heures.

Les camarades sont instamment priés d'en prendre note, aucune convocation individuelle ne devant être envoyée.

Le Secrétaire,  
MONNERVILLE.

## REPRÉSAILLES IMBÉCILES

Nous apprenons avec une vive indignation que le Gouvernement, qui n'a pas encore pris les sanctions qu'imposent les scandales du Togo, a saisi la Chambre d'une demande de levée d'immunité parlementaire à l'endroit du citoyen René Boisneuf, député de la Guedeloupe.

Il s'agit, pour tous ceux qui savent comprendre, de représailles contre la courageuse attitude prise par lui ces temps derniers. Nous nous associons à l'ensemble de nos compatriotes pour flétrir cet acte de basse vengeance et nous promettons de revenir plus amplement sur ce sujet.

## SOUSCRIPTION

|                          |       |
|--------------------------|-------|
| Listes précédentes ..... | 179 » |
| X. de D. ....            | 250 » |
| Shuyen .....             | 5 »   |
| TOTAL .....              | 434 » |

## UNE CÉRÉMONIE à la mémoire de Jean FINOT

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, l'Union Intercoloniale est allée, le dimanche 18 juin, déposer une couronne au cimetière de Montparnasse, sur la tombe de l'auteur du Préjugé des Races.

M. Louis Jean Finot, le fils de celui dont la race noire a cruellement ressenti la perte, avait tenu à se rendre, à cette occasion, au caveau de famille. L'Union Intercoloniale lui en exprime ses sentiments de sincère gratitude.

Soucieux de faire participer tous nos camarades à l'action que nous menons, nous nous faisons un devoir de placer sous leurs yeux le texte de l'éloquent et beau discours prononcé par le syma-

thique secrétaire général de l'Union, notre camarade Joseph Monnerville.

Mesdames, Messieurs,

L'Union Intercoloniale vous a réunis autour de cette tombe pour célébrer la mémoire d'un homme qui doit être cher aux peuples de couleur.

Pour nous qu'il a si noblement défendus, son œuvre prend la valeur d'un symbole grandiose — Symbole de la vérité qui disperse les calomnies et les mensonges forgés par un égoïsme féroce et maintenus par l'orgueil ; Symbole de la Justice qui triomphe nécessairement des odieuses préventions de l'intérêt et de l'esprit de domination.

A des dates tragiques, d'autres s'étaient avancés du cortège des maîtres vers celui des parias : L'abbé Grégoire, Victor Schœlcher, dont le nom ne périra point dans le cœur des Noirs, M<sup>me</sup> Beecher-Stove, l'auteur émouvant de la Case de l'Oncle Tom. Mais c'est à la pitié et à la bonté, c'est à la fraternité chrétienne qu'ils faisaient appel.

Et bientôt, ce siècle imbu de sa science a prodigué ses sarcasmes à leur philanthropie.

Aux raisons de cœur, il veut substituer celle de la « Connaissance », révélation nouvelle que la divinité a réservée à des savants privilégiés.

Et voici que paraît l'Essai de l'Inégalité des races humaines, du comte de Gobineau : hymne enthousiaste en faveur des races dites supérieures, jugement dernier des races dites inférieures, monument de fantaisie tout plein d'une érudition de bric-à-brac et de paradoxes pour gens du monde ; ce sera l'arsenal des arguments où viendront puiser tous les « champions » de l'oppression, tous les persécuteurs et les ennemis sorniois ou déclarés des races de couleur.

Et c'est sur les bases de ce dogme que des savants, chez lesquels on avait en droit d'espérer plus d'honnêteté dans leurs travaux, que des professeurs, à qui leur sacerdoce impose la redoutable responsabilité de former la jeunesse, vont échauffer des doctrines nouvelles, propres à perpétuer les haines entre les hommes, véritables encouragements à l'extermination des uns par les autres.

Pour certains, c'est la largeur du crâne, pour d'autres, c'est la couleur jaune, noire ou blanche ; pour d'autres encore, c'est l'angle du visage, c'est le poids du cerveau qui constituent entre les hommes des murailles infranchissables.

Et même, pour l'un des plus célèbres physiologistes français de notre époque, ces barrières naturelles devraient être renforcées par des prohibitions inflexibles.

« Il ne faut pas, s'écrie ce physiologiste, que le sang de la noble race blanche soit contaminé par un impur alliage d'une race, qui par suite de l'imbécillité de son intelligence, n'a pas plus fait pour l'humanité que les milliers et milliers de bestiaux qui peuplent depuis des siècles les Pampas du Sud Amérique. »

Mesdames, Messieurs, c'est contre de telles injures, contre ces provocations révoltantes adressées à toute une partie de l'humanité, c'est pour dénoncer la Haine et la Passion dissimulées sous un mince vernis scientifique, que Jean Finot s'est élevé dans ce livre, qui devrait être notre bréviaire à tous : Le Préjugé des Races.

S'évadant des formules vagues, répétées sans discernement depuis des siècles, s'affranchissant des articles de foi dictés par la passion, il a fait justice de toutes ces thèses fantaisistes ou superficielles qui affirment beaucoup et n'expliquent rien.

Et après un noble et minutieux labeur, après avoir impartialement confronté les idées avec les faits, voici la conclusion où il aboutit :

« Lorsqu'on parcourt toute la gamme des différences extérieures qui paraissent séparer les hommes, on n'y trouve littéralement rien qui puisse autoriser leur division en être supérieurs et inférieurs, en maîtres et parias. »

La science de l'inégalité est par excellence une science des Blancs. Ce sont eux qui l'ont inventée, lancée, nourrie, soutenue, propagée.

Se considérant au-dessus des hommes des autres couleurs, ils ont érigé en qualité supérieure tous les traits qui leur étaient propres, en commençant par la blancheur de leur peau et la souplesse de leurs cheveux.

Mais c'est en vain, qu'on essaie de doter quelques variétés de l'espèce humaine de toutes les vertus, en accablant les autres de condamnations à l'infirmité éternelle.

Ironiquement, la réalité détruit ces classifications puériles, et souvent elle élève les derniers au rang des premiers. Quoi qu'en dise « l'illustre » physiologiste, les gens de couleur ont produit plus le néant.

Longue serait la liste de ceux qui, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts, ont occupé ou occupent la place la plus élevée. Si, comme l'affirme M. Charles Richet, les « Dictionnaires » ne donnent pas le nom d'un seul noir éminent, comme artiste, comme savant, comme penseur, c'est, hélas ! qu'on ne fait état de la race d'un homme noir que lorsqu'il y a quelque grief à formuler contre lui.

On ne lit pas, en regard du nom de Pouchkine, le grand poète russe, de José Maria de Herédia, dont la gloire n'est point contestée, qu'ils avaient du sang nègre dans les veines ; il en est de même pour les Dumas, il en est de même pour Lethière, peintre célèbre, né aux Antilles ; il en est de même du savant mathématicien Lisslet-Geoffroy ; et combien d'autres mériteraient d'être cités : c'est toute cette étonnante pléiade de littérateurs, d'hommes de sciences, de compositeurs, produite par la Jeune République d'Haïti, ou par ces noirs des Etats-Unis à peine affranchis des liens de la servitude.

Que ne peut-on attendre d'une race qui donne naissance à de tels sujets malgré les entraves de toutes sortes, malgré sa pauvreté, malgré l'ostracisme dont on la frappe ?

Honneur à Jean Finot, d'avoir dissipé les ténèbres des préjugés et d'avoir fait luire en faveur de ces déshérités et de ces méconnus, la lumière de la vérité.

Grâce à lui nous voici plus confiants et plus forts.

Poursuivons donc notre route vers nos destinées.

La grande lutte pour le progrès et le bonheur humain nous appelle, nous aussi.

Mais un devoir supérieur s'impose à nous, pressant, impérieux : c'est l'union indissoluble des peuples de couleur, jusqu'au jour où sonnera, enfin, l'heure de la Paix entre tous les peuples et de la véritable solidarité humaine.

N'est-ce pas l'appel qui s'élève de cette tombe, n'est-ce pas sa voix qui nous dit : « Celui qui ne fait rien au profit de la solidarité et de la fraternité des hommes et des peuples, est un être cadavérique, un défunt avant la lettre, malgré l'illusion apparente de la vie. »

## NÉCROLOGIE

Le Paria a le regret d'apprendre que l'un de ses bons amis, Benoît Rasoja, est décédé le 1<sup>er</sup> juin dernier.

Originaire de Madagascar, Rasoja était appelé comme jeune soldat en 1900 au régiment de tirailleurs malgaches.

La guerre l'appela à servir en France, d'abord dans l'infanterie, puis dans l'artillerie.

Grâce à son caractère très doux, il était toujours un excellent camarade.

Il venait d'obtenir la liquidation de sa pension de retraite si chèrement acquise.

A peine démobilisé, il rejoignait ses camarades qui luttent contre les injustices dont souffre Madagascar ; comme nous, il était convaincu que ces maux ne seront enrayés que lorsque le peuple de France prendra la défense des indigènes en faisant fi de tous les préjugés indignes de notre siècle. Aussi, le dernier mot qu'il a pu dire, une minute avant de rendre le dernier soupir, fut : « France-Madagascar. »

A Mme Rasoja, cruellement éprouvée, et à toute sa famille, nous adressons l'expression de nos condoléances émuës.

Parlabah, et M. Hon-Dou-Tré, fils de l'ancien Toc-Bomb (vice-roi) de Cochinchine, dont le courage contribua à enlever l'Annam pour le donner à la France et dont la loyauté, en certaines heures graves, lui permit de le conserver.

Ces jours derniers, la délégation avait été remplie d'un pieux devoir, au nom du peuple annamite tout entier : elle s'était rendue à Origny-en-Thiérache, qui fut le berceau de Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, le pieux missionnaire qui sauva, en 1870, l'Empire d'Annam de l'anarchie en massacrant tous les rebelles.

M. Albert Sarraut, ministre des colonies, qui fut longtemps gouverneur général de l'Indochine, et son successeur, M. Maurice Long, en organisant ce voyage de la délégation annamite en France, ont semé entre les deux peuples de nouveaux germes de confiance et d'amour qui lèveront un jour prochain. On le verra dès que les Annamites seront en mesure de consolider le joug libérateur dont nous avons enrichi leurs épaules.

(Canard Enchaîné du 21 juin 1922.)

## La haine des races

Pour avoir parlé de lutte de classes et d'égalité entre les hommes et sous prétexte d'avoir prêché la haine des races, notre camarade Louzon a été condamné. Voyons comment l'amour entre les races a été compris, pratiqué, au cours de ces derniers temps, en Indochine.

Nous n'allons pas parler aujourd'hui de l'empoisonnement et de l'abrutissement des masses par l'alcool et par l'opium dont le gouvernement colonial se rend coupable ; nos camarades du groupe parlementaire auront à s'en occuper un jour.

Tout le monde connaît les hauts faits de l'administrateur assassin Darles. Pourtant, il est loin d'avoir le monopole de la férocité envers les indigènes.

Un certain Pourcignon se précipite, furieux, sur un Annamite qui a eu la curiosité et l'audace de regarder pendant quelques secondes la maison de l'Européen. Il le frappe et enfin l'abat d'un coup de revolver dans la tête.

Un employé de chemin de fer frappe à coups de rotin un chef de village tonkinois.

M. Beck fend le crâne de son chauffeur d'un coup de poing.

M. Brès entrepreneur, tue un Annamite dont il a lié les bras, à coups de pied, après l'avoir fait mordre par son chien.

M. Delfis, receveur, tue son domestique annamite d'un formidable coup de pied dans les reins.

M. Henry, mécanicien à Haiphong, entend des bruits dans la rue ; la porte de sa demeure s'ouvre, une femme annamite entre, poursuivie par un individu. Henry, croyant que c'est un indigène qui poursuit une Congaï, saisit un fusil de chasse, fait feu. L'homme tombe, raide mort ; c'était un Européen. Interrogé, Henry répond : « Je croyais que c'était un indigène. »

Un Français attache son cheval dans une écurie où se trouve déjà la jument d'un indigène. Le cheval se cabre, ce qui provoque chez le Français une colère folle. Il frappe l'indigène dont le sang coule par la bouche et les oreilles. Après quoi, il le garrotte et le suspend dans son escalier.

Un missionnaire (eh oui ! un doux apôtre), soupçonnant son séminariste indigène de lui avoir volé 1.000 piastres, le ligotte, le suspend à une charpente, le frappe. Le pauvre s'évanouit. On le descend. Quand il revient à lui, on recommence. L'indigène est mourant, il est peut-être mort aujourd'hui.

Etc., etc.

Est-ce que la justice a puni ces individus, ces civilisateurs ?

Les uns ont été acquittés et les autres n'ont même pas été inquiétés. Voilà. Et maintenant :

— Inculpé Louzon, vous avez la parole !

NGUYEN AI QUAC.

Compatriotes des Colonies,

« LE PARIA » est votre journal ; lisez-le et faites-le lire.

MOIS DE JUILLET 1922

## Relations Maritimes

(Renseignements donnés sous toutes réserves)

| Prévisions de Départs         |                     |                  |                 |                              |
|-------------------------------|---------------------|------------------|-----------------|------------------------------|
| LIGNES                        | NAVIRES             | POINTS DE DÉPART | DATES DE DÉPART | DESTINATIONS                 |
| Extrême-Orient                | Lieut. de Missiessy | Le Havre         | 10 juillet      | Alexandrie, Saigon, etc.     |
| Egypte et Syrie               | Lotus               | Marseille        | 3               | Alexandrie, Caïffa.          |
| —                             | Sphinx              | —                | 15              | Alexandrie.                  |
| —                             | Lotus               | —                | 31              | Alexandrie, Caïffa.          |
| Méditerranée-Nord             | Lamarine            | —                | 12              | Naples, Constantinople.      |
| —                             | Pierre Loti         | —                | 26              | Naples, Rhodes, etc.         |
| Indes, Chine, Japon           | Amazone             | —                | 14              | Haïphong, Yokohama.          |
| —                             | Angkor              | —                | 28              | —                            |
| Océan Indien                  | Travail-Réussite    | —                | 6               | Madagascar, La Réunion, etc. |
| —                             | Général-Duchêne     | —                | 20              | —                            |
| Australie, Nouvelle-Calédonie | Céphée              | Bordeaux         | 22              | Melbourne, Nouméa.           |
| Cuba, Mexique                 | Flandre             | Saint-Nazaire    | 21              | La Havane, Vera-Cruz, etc.   |

  

| Arrivées                      |                |            |                 |                               |
|-------------------------------|----------------|------------|-----------------|-------------------------------|
| LIGNES                        | NAVIRES        | PROVENANCE | PORTS D'ARRIVÉE | DATES approximatifs d'arrivée |
| Extrême-Orient                | Command-Mages  | Haiphong   | —               | début juillet                 |
| —                             | Command-Dorise | Pukow      | —               | 1 <sup>er</sup> juillet       |
| Indo-Chine, Japon             | Angkor         | Saigon     | Marseille       | 2 juillet                     |
| Indo-Chine, Chine             | Angers         | Shanghai   | —               | 19                            |
| Méditerranée-Nord             | Lamarine       | Le Pirée   | —               | 2                             |
| —                             | El Kantara     | Nouméa     | —               | 13                            |
| Australie, Nouvelle-Calédonie | Puerto-Rico    | Colon      | Saint-Nazaire   | 1                             |
| Le Havre, St-Nazaire, Colon   | —              | —          | Le Havre        | 15                            |
| —                             | —              | —          | Saint-Nazaire   | 28                            |

## TRIBUNE DE L'INDO-CHINE

### VOYAGE DE PLAISIR !...

Ainsi le petit Empereur d'Annam Khai-Dinh a débarqué à Marseille, et l'on imagine la réception chaletreuse que n'ont pas manqué de lui faire tous les officiels, depuis notre ministre des Colonies M. Albert Sarraut, qui a su domestiquer ce descendant d'une lignée de grands rois, jusqu'au député de Cochinchine, en passant par toutes les personnalités qui illustrent de leur présence la direction de l'Exposition coloniale de Marseille.

Hier Khai-Dinh est arrivé à Paris avec toute son escorte, et même avec son fils, un enfant de dix ans, qu'il laissera en gage pour un long séjour en France, entre les mains d'un précepteur qui fut ancien résident supérieur à Hué.

Pour les Annamites, toujours fidèles à leurs croyances, l'inévitable est accompli.

Mise en demeure de renier les coutumes et la politique de ses aïeux, en quittant son pays d'Annam, pour venir parader en France et y faire la bombe, ou bien d'être exilé dans une autre colonie, comme le fut son prédécesseur Duy-Tan, S. M. Khai-Dinh a fait taire les battements de son cœur, s'est bouché les oreilles pour ne pas entendre les cris de mécontentement et de colère de son peuple ; l'Empereur s'est résigné à l'inertie, condamné à la docilité et il va entreprendre une assez longue « tournée des Grands Ducs ».

Toutefois, devons-nous relater ici que, lorsque S. M. Duy-Tan fut envoyée en exil, c'est-à-dire pendant la guerre, le Protectorat et le Gouvernement général de l'Indo-Chine excipèrent pour se justifier dans une mesure qu'ils jugeaient convenable, à leurs sens, que l'Empereur d'Annam n'avait pas, alors, la poigne nécessaire pour obliger ses compatriotes à satisfaire aux nécessités du recrutement militaire, et le gouvernement ajoutait que Duy-Tan avait trop d'acointances avec le parti annamite irrédentiste et révolutionnaire.

Or, si Duy-Tan est exilé à la Réunion, les mécontents et les nationalistes annamites sont toujours en Annam, et nos renseignements personnels nous permettent d'ajouter qu'ils y sont plus nombreux que jamais. Ils savent que certaine doctrine wilsonienne tend à attribuer aux peuples le droit de disposer d'eux-mêmes, et ils ne sont pas non plus sans être très renseignés sur le mouvement nettement révolutionnaire qui s'étend du Japon jusqu'à l'Océan Atlantique, en passant par la Chine, les Indes, la Perse, la Syrie-Silicie, l'Egypte, la Tunisie, l'Algérie, et disons même l'ancien Togo allemand, le Dahomey, le Sénégal, et enfin le Maroc.

Pendant que Khai-Dinh, oublieux des austères solitudes et des beaux ombrages qui entourent les tombeaux des anciens empereurs d'Annam, va déambuler, traîner ses guêtres dans tous les dancings, dans tous les beuglants, dans tous les lupanars ; d'autres, les Annamites, ses anciens sujets, qui le relient aujourd'hui, ne tarderont sans doute pas à reprendre l'étendard de la révolte.

Nous ne manquons pas de suivre ces faits avec attention. — U. L.

Les annonces sont reçues à « Clarité », 16, rue Jacques-Callot, Paris (10).

### LES CIVILISATEURS

Sous le titre « Bandits coloniaux », notre camarade Victor Méric nous a narré l'incroyable cruauté de cet administrateur des colonies, qui faisait couler du caoutchouc dans les parties sexuelles d'une malheureuse négresse. Après quoi, il lui faisait porter sur la tête une énorme pierre, en plein soleil, jusqu'à ce que la mort s'ensuive.

Ce fonctionnaire sadique poursuit aujourd'hui le cours de ses exploits dans une autre circonscription avec le même grade.

Des faits aussi odieux ne sont malheureusement pas rares dans ce que la bonne presse appelle la « France d'outre-mer ».

En mars 1922, un agent des douanes et régies de Baria (Cochinchine) a failli envoyer de vie à trépas une Annamite, porteuse de sel, sous prétexte qu'elle l'avait dérangé dans sa sieste, en faisant du tapage sous la véranda de la maison qu'il occupait.

Le plus beau est que cette femme a été menacée d'être renvoyée du chantier où elle travaillait si elle portait plainte.

En avril, un autre agent des D. et R. qui succéda au premier, s'est rendu digne de son prédécesseur par ses brutalités.

Une vieille Annamite, porteuse de sel elle aussi, avait eu une discussion au sujet d'une retenue opérée sur son salaire, avec la surveillante. Celle-ci s'en plaignit au douanier. Ce dernier, sans autre forme de procès, se mit en devoir d'administrer à la porteuse deux formidables gifles. Et tandis que la pauvre femme se courbait pour ramasser son chapeau, le civilisateur, non content de la raclée qu'il venait de lui infliger, lui porta un violent coup de pied au bas-ventre, provoquant immédiatement un abondant écoulement de sang.

Lorsque la malheureuse Annamite fut tombée à terre, le collaborateur de M. Sarraut, au lieu de lui faire porter secours, fit demander le chef du village et lui ordonna de porter la blessée ailleurs. Le notable s'y refusa. Alors l'agent fit venir le mari de sa victime, qui est aveugle, et lui intima l'ordre d'enlever son épouse. La pauvre vieille est à l'hôpital.

Voulez-vous parier que, comme leur collègue, l'administrateur de l'Afrique, nos deux agents des douanes et régies de Cochinchine n'ont pas été inquiétés ? Ils ont même dû recevoir de l'avancement.

NGUYEN-AI-QUAC.

## UNE VISITE de la délégation annamite

Hier soir, à six heures, la délégation annamite qui visite la France à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille a été reçue au Canard, Mandarins et mandarines, arrivés la veille de Valence et d'Orange, venaient apporter à notre vaillant journal les remerciements de leurs compatriotes pour l'ardeur qu'il apporte à soutenir leurs intérêts et même à les combattre.

M. Lalongh-Khorn, directeur de l'Avenir Annamite, conduisit cette délégation, qu'accompagnait M. Outrey, député de

## Tribune de l'A. O. F. et A. E. F.

### Les Questions Musulmanes A PORTO-NOVO

Les questions musulmanes relatives à la nomination légale d'un Iman ou représentant de la religion et de l'achèvement de la Mosquée de Porto-Novo, entraînent toujours en longueur par suite des intrigues du nommé Ignacio Paraiso et du mauvais vouloir du Gouverneur du Dahomey, qui préfère prêter la main à son protégé et voir répandre le sang humain que de trancher l'affaire conformément à la justice et à l'équité.

Au débarquement de M. l'Inspecteur des Colonies, Heliier, qui était accompagné de M. Fourn, gouverneur du Dahomey, tous les musulmans de Porto-Novo se réjouissaient à l'idée que l'Inspecteur des Colonies, venu en mission, mettrait fin aux abus révoltants et aux intrigues sans nom dont ils sont victimes chaque jour de la part du sieur Ignacio Paraiso, *persona grata* du gouverneur. Or, grande a été leur déception ! Arrivé le 27 février, M. l'Inspecteur des Colonies s'est embarqué le 17 mars sans rien trancher des questions importantes qui lui étaient soumises. Nous ignorons la cause du départ inopiné, trop hâtif de ce haut fonctionnaire qui avait d'innombrables abus devant lui à dénoncer. Mais nous ne pouvons cacher que ce départ qui laisse la colonie à la merci des malfaiteurs, nous causera un grand préjudice qu'il est urgent de réparer.

En attendant, nous croyons devoir mettre sous les yeux de toutes les honnêtes gens, qui tiennent à la bonne renommée de la France et à ses intérêts dans les colonies, la lettre ci-après que les musulmans de Porto-Novo ont adressée à M. l'Inspecteur des Colonies, au sujet du déni de justice dont il sont victimes :

« Porto-Novo, le 14 mars 1922.

« Monsieur l'Inspecteur des Colonies en mission au Dahomey, à Porto-Novo.

« Nous avons l'honneur de venir respectueusement vous soumettre nos doléances relatives aux diverses questions qui divisent les musulmans de Porto-Novo et dont la solution, conformément à la justice et à l'équité, ne dépend que du gouvernement.

« Nomination d'un Iman à Porto-Novo. — Bien avant l'arrivée des Français au Dahomey, il existait à Porto-Novo un chef musulman appelé Iman, chargé de représenter la collectivité musulmane partout où cela était nécessaire, d'administrer les biens appartenant à cette collectivité et d'assurer la célébration des cérémonies religieuses.

« Selon les coutumes et la moralité, l'Iman doit être élu par un corps électoral parmi les musulmans dévots reconnus par leur moralité et qui ont rempli les fonctions d'adjoint pendant longtemps. De plus, avant la mort de l'Iman au pouvoir, il est de coutume qu'il donne préalablement son avis sur l'adjoint qui réunit les qualités requises pour le remplacer.

« L'avis donné par l'Iman à cette occasion est irrévocable.

« De temps immémorial, cette règle a été suivie et tout le monde s'en est bien trouvé.

« Avant la mort de l'Iman Cassoumou, ce dernier désigna pour son successeur l'adjoint Saroukou qui le corps électoral ainsi que la majorité des musulmans ont accepté.

« L'Iman Saroukou devait être élu à la mort de Cassoumou, mais Ignacio Paraiso, fort de l'appui du gouverneur, s'y opposa arbitrairement en imposant aux musulmans le nommé Lawani Kossoko qui est son ami personnel et qui, comme lui, n'est musulman que de nom.

« Voyant que le corps électoral et la majorité des musulmans étaient contre la nomination illégale de Lawani Kossoko, le sieur Ignacio Paraiso fit intervenir le chef supérieur Houdji qui est un fétichiste et qui, sous le couvert du gouverneur, élit le nommé Lawani Kossoko contre le gré des musulmans.

« Ce qui est une profanation, car un

fétichiste, qui ne connaît rien des choses de la religion musulmane, n'a aucun droit de donner un chef aux musulmans.

« Encore, si Lawani Kossoko était un bon et honnête musulman, nous garderions le silence sur sa nomination, mais c'est le plus malhonnête que la terre ait porté. Voici, du reste, les preuves de ce que nous affirmons.

« Lawani Kossoko est né à Lagos (Nigéria anglaise). C'est un sujet anglais. A la suite des meurtres et d'autres crimes odieux commis dans la Nigéria anglaise, Lawani Kossoko fut poursuivi par les autorités anglaises.

« Le gouverneur de ce temps recueillit cet indésirable sujet anglais et, comme pour le récompenser, le nomma chef des villages lacustres : Affotonou, Aguégué, Agblankantan, etc., etc., où tous les habitants en ont maintenant assez de ses exactions, de ses crimes et se plaignent de lui. Il vous sera facile, Monsieur l'Inspecteur des Colonies, de vous rendre compte de la véracité de nos assertions en poussant vos investigations dans les villages lacustres que Lawani Kossoko met à sac tous les jours.

« Il est impossible qu'un si malhonnête homme soit à la tête de notre religion musulmane. C'est l'avis de tous les grands musulmans, notamment les chérifs Aboudou Karime, de Médine ; Mohamed, de Dakar ; le bey Chita, de Lagos, dont nous avions sollicité la médiation et qui se sont tous élevés contre la nomination profane, illégale de l'indésirable sujet anglais Lawani Kossoko que le gouverneur et le fétichiste Houdji nous imposent au détriment de notre religion, et de Saroukou, seul digne de représenter les musulmans, seul élu suivant les rites et les formes coutumières et seul reconnu Iman par les musulmans de Porto-Novo.

« Nous refusons énergiquement le malhonnête Lawani Kossoko comme Iman.

« Nous vous prions de vouloir bien trancher cette affaire qui ne cesse de semer le désordre parmi nous, et dont la bonne solution est indispensable pour la bonne administration de nos biens et le respect de notre religion.

« Mosquée de Porto-Novo. — Nous avons une mosquée au quartier Akpassa, à Porto-Novo. L'administration française démolit cette mosquée pour cause d'utilité publique et nous donna en compensation une indemnité de 5.000 francs et une concession au quartier Lokossa, sur laquelle nous avons entrepris la construction d'une autre mosquée.

« L'indemnité de 5.000 francs à nous allouée par l'administration ne suffisant pas pour la construction d'une mosquée, nous avons recueilli entre nous-mêmes une somme de 22.000 francs.

« Cette somme était dans une malle fermée à clef et déposée chez Gonsallo Lopez. La clef se trouvait entre les mains de l'Iman adjoint Bissirou.

« Parmi les membres du Comité nommé pour l'achat des matériaux et le paiement des ouvriers, était Ignacio Paraiso.

« A la mort de l'Iman adjoint Bissirou, entre les mains de qui se trouvait la clef de la malle d'argent, Ignacio Paraiso devint le dépositaire de la clef. Il profita de ce titre pour détourner une somme de 2.775 francs de la caisse. Le Comité fut obligé de l'exclure de son sein.

« Ignacio Paraiso, courroucé, se concerta avec le gouverneur qui prit des mesures arbitraires contre nous et mit entrave à la construction de notre mosquée.

« Maintenant, à la suite des intrigues de Ignacio Paraiso, auxquelles le gouverneur prête la main : à la suite de la nomination profane de Lawani Kossoko comme Iman, les musulmans de Porto-Novo se trouvent divisés en deux camps. Cet état de choses nuit à la bonne harmonie, au libre exercice de notre culte et crée de grands désordres que nous vous prions de supprimer en rappelant Ignacio Paraiso et sa séquelle à la raison.

« Nous demandons que la communauté musulmane de Porto-Novo ne soit dirigée que par un seul Iman comme par le passé, que l'Iman Sakourou, élu par la majorité des musulmans suivant les rites, les us et coutumes, soit habilité et reconnu par le Gouvernement ; l'indésirable sujet anglais Lawani Kossoko, musulman de nom, dont l'immoralité est notoire, ne pouvant être à la fois chef des villages lacustres et Iman, dont il n'a aucune qualité. Nous vous serions, en outre, reconnaissants de vouloir bien faire remettre la construction, la direction des travaux de notre mosquée à l'Iman Saroukou pour le bien général du pays et de tous les musulmans de Porto-Novo.

« Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur des Colonies, l'hommage de notre profond respect.

« Pour la Section du Comité d'Action franco-musulman, à Porto-Novo :

« Le Secrétaire,  
« Manuel SANOUSSI. »

En A. O. F.

Les détenus de la prison civile de Cotonou sont condamnés à boire de l'eau corrompue. La fièvre, la diarrhée sévissent avec intensité, on a eu à enregistrer déjà plusieurs décès. M. Martin, procureur de la République, est responsable de cette situation.

Qu'attend-on pour le soumettre lui-même à ce régime ?

Le Gérant : J.-B. NEYRAT.

L'Émancipation, Imp. coopérative, Rue de Péniche, 3, Paris  
TARBIANT, administrateur-délégué.